



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Suivant arrêté N° 1/2017/0165/119/dérog. 2 du 27 octobre 2025 du Ministre de Travail, accordant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIDEN une dérogation relative à l'exploitation de station d'épuration à Hoesdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 20 novembre 2025

Le Bourgmestre

Le Secrétaire